

Patrick LE HYARIC
Député au Parlement Européen
Vice-Président du groupe de la
Gauche Unitaire Européenne-
Gauche Verte Nordique



Jean-Claude Juncker
Président de la Commission européenne
Rue de la loi, 200
1049 Brussels
Belgique

Bruxelles, le 20 février 2018,

Monsieur le Président,

Lors de votre échange avec mon groupe politique de la Gauche Unitaire Européenne / Gauche Verte Nordique le 16 mai 2017 au Parlement européen, je vous avais présenté l'idée de la création d'un fonds de développement écologique et social.

Le fonds que nous proposons aurait pour but de mobiliser l'action européenne en faveur d'un nouveau développement des capacités humaines et de la nécessaire transition écologique notamment dans des secteurs comme le transport ferré, les économies d'énergie et l'innovation dans la construction écologique d'habitations et de bureaux.

L'avenir appelle à de considérables investissements pour l'éducation, la formation, la recherche, la santé, l'invention d'une sécurisation des parcours professionnels et du travail, ainsi qu'un projet innovant pour la protection sociale. D'autres investissements d'avenir doivent être envisagés pour le développement des capacités humaines en lien avec les révolutions numériques, environnementales ou celle de l'allongement de la durée de vie.

Secrétariat parlementaire :

60, rue Wiertz, WIB 07M035, B - 1047 Bruxelles - Téléphone : +32(0)2 28 45 656
Courriel : patrick.lehyaric@europarl.europa.eu ou plehyaric@humanite.fr

Le fonds ainsi proposé serait relié à la Banque centrale européenne en lien avec la mise en place d'obligations européennes qui bénéficieraient à la fois des capacités de création monétaire de la BCE ainsi que de sa politique de rachat de titres « quantitative easing » et de rachat de dettes d'États, afin de permettre une relance du développement des services publics dans chaque pays en vue répondre aux besoins et défis humains nouveaux.

Ces financements nouveaux permettraient la nécessaire modernisation des outils et techniques de production sur le continent européen, réduisant ainsi notre dépendance industrielle et notre facture énergétique. En même temps, les investissements dans la formation des travailleurs et des jeunes européens leur donneraient les moyens d'aborder dans de meilleures conditions les formidables mutations technologiques en cours et seraient porteurs de réduction du chômage et de la pauvreté.

Ne pas anticiper ces changements dans les modes de production, risquerait de provoquer un handicap lourd pour l'avenir. À l'inverse, une construction européenne faisant la démonstration de sa volonté d'investir dans l'incroyable potentiel humain disponible donnerait à chacune et chacun sa chance et casserait non seulement les mécanismes de précarisation existants, mais également les doutes sur le projet européen, trop facilement détournés par des forces populistes et nationalistes.

Le projet européen aurait toujours dû rester fondé sur la coopération et la solidarité, des valeurs qui vous tiennent à cœur. Ce projet que je vous sou mets à nouveau, n'oblige pas à une modification du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne puisque l'article 123 alinéa 2 permet d'envisager un tel véhicule :

L'alinéa 1 dit « qu'il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées «banques centrales nationales», d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. »

Mais l'alinéa 2 explique que « le paragraphe 1 ne s'applique pas aux établissements publics de crédit qui, dans le cadre de la mise à disposition de liquidités par les banques centrales, bénéficient, de la part des banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne, du même traitement que les établissements privés de crédit. »

Lors de notre réunion en mai dernier, vous m'aviez demandé du temps pour réfléchir à cette proposition et je vous avais suggéré d'approfondir ces idées en organisant un travail avec trois économistes que vous pourriez désigner, face à trois économistes que nous désignerions afin d'avoir un échange approfondi sur la question.

Plusieurs mois après, j'ai le souci de poursuivre cet échange et de vous proposer la mise en place de ce petit groupe de travail. Le prochain cadre budgétaire européen s'annonce compliqué avec les conséquences du départ du Royaume-Uni et la nécessité de recouvrer une croissance riche en emploi. La situation politique générale commande de trouver rapidement des moyens de sortir des politiques financières restrictives afin d'investir au-delà du fonds qui porte votre nom. Il est indispensable de démontrer que l'Union européenne agit en faveur des populations comme de son environnement.

Certain que cette proposition recevra l'attention qu'elle mérite, soyez assuré, Monsieur le Président, de ma plus haute considération.

Bien à vous

Patrick Le Hyaric

